



technopol

Paris, le 19 février 2021

- Communiqué de presse -

**Festivals de musiques actuelles :
La ministre de la Culture apporte de premières réponses ;
Pour prendre leurs décisions, les professionnel-le-s attendent encore des précisions du
Gouvernement**

Le 18 février, la ministre de la Culture, fidèle à l'engagement pris le 29 janvier, nous recevait à nouveau pour aborder le sujet des festivals.

Lors du premier rendez-vous, nous avons alerté Madame la ministre sur la position intenable de festivals en attente de réponses qui conditionnaient la tenue de leur édition 2021.

La ministre de la Culture, à l'occasion de ce deuxième échange, nous a apporté un certain nombre d'éléments de réponses.

Nous savons désormais que, à ce jour, l'ensemble des festivals seront limités à 5 000 spectateur-trice-s, en salle comme en plein air, sur un même site, en un même temps, et devront se tenir en configuration assise en respectant un protocole de distanciation.

Roselyne Bachelot s'est aussi engagée à un rendez-vous mensuel de concertation avec les festivals, sous ce même format, pour adapter ce cadre en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Enfin, annonce a été faite de la création d'une enveloppe de 30 millions d'euros afin de concourir à la mise en place de formats alternatifs en 2021, cela pour l'ensemble des esthétiques (musique, théâtre, danse, etc.), ainsi que d'un fonds de 15 millions d'euros dédié à la captation de spectacles, toutes disciplines confondues.

Si l'obtention d'un cadre répond bien à la demande des festivals, il semble, en l'état, difficile de considérer que l'ensemble de nos manifestations puissent s'en satisfaire. De nombreuses esthétiques musicales (électro, hip-hop, métal, rock, etc.) sont incompatibles avec la configuration assise et cette annonce menace leur tenue.

De plus, afin de prendre les décisions qui nous incombent dans les plus brefs délais, sans risquer de mettre en danger nos entreprises déjà très fragilisées, nous avons besoin d'obtenir davantage de réponses :

- À partir de quelle échéance la tenue des festivals, dans ces formats réduits, sera-t-elle effectivement possible ?

Les premiers festivals de la saison sont planifiés ces toutes prochaines semaines et attendent de savoir s'ils peuvent envisager un maintien, qui, manifestement, dépend de la réouverture de l'ensemble des lieux culturels.

- Quels seront les protocoles d'accueil du public ?

Nous attendons tout particulièrement la validation de l'autorisation à servir des consommations et des repas aux festivalier-ère-s, condition indispensable à l'accueil

de nos publics dans de bonnes conditions. Cette réponse est cruciale tant d'un point de vue économique qu'en termes de convivialité.

La question de la non-distanciation entre festivalier·ère·s, essentielle dans les projections d'organisation, devra aussi être clarifiée.

- Enfin, comment les organisations seront-elles accompagnées financièrement pour se plier à ces nouvelles contraintes ?

Les festivals, qui, par leur configuration ou leurs esthétiques musicales, se retrouveraient dans l'obligation d'annuler, pourront-ils compter tout au long de l'année 2021 sur les dispositifs d'aide transversaux, tels que l'activité partielle ou le fonds de solidarité ? L'enveloppe de 30 millions d'euros annoncée sera nettement insuffisante au regard des 6 000 festivals français, toutes disciplines confondues.

Nous attendons donc des réponses claires à ces questions et une prise de parole du Gouvernement qui devra ainsi préciser son intention de voir se dérouler des festivals en 2021.

Nous maintenons notre confiance dans le Gouvernement pour trouver rapidement des solutions pour permettre à des événements debout, même en jauge réduite, de se dérouler comme c'est par exemple le cas aux Pays-Bas dès cet été.

À l'heure actuelle et dans les conditions annoncées par Madame la ministre, nous ne pouvons dire que des festivals se tiendront cet été car, pour une majeure partie de nos publics, de nos artistes et de nos équipes, un événement assis réunissant 5 000 personnes maximum, peut-être sans accès au bar ou à la restauration, ne peut être appelé « festival ».

La saison des festivals 2021 sera donc sans aucun doute une saison alternative, avant un attendu retour à la normale dès la fin 2021...

A propos d'AJC :

Né en 1993, AJC est un collectif de 85 diffuseurs (festivals, clubs, scènes labellisées, etc.) défendant une programmation réfléchie, construite sur une idée militante et progressiste du jazz : contemporain, créatif, généreux et dont le propos s'inscrit dans le cadre de projets culturels affirmés et citoyens.

AJC porte ces ambitions auprès des pouvoirs publics et des partenaires cherchant à défendre et promouvoir ses adhérents comme ceux qui font vivre ces esthétiques et ces engagements.

AJC s'engage dans différents projets collectifs, convaincu que ceux-ci participent d'une meilleure circulation des artistes, de l'émergence de nouveaux talents comme de la reconnaissance du jazz européen auprès de nouveaux publics.

Aujourd'hui AJC est un lieu de maillage territorial, un pôle-ressources, un espace de représentation et de visibilité, un temps de réflexion collective ainsi qu'un réseau d'actions et de projets.

A propos de De Concert ! :

Créée en 2008, De Concert ! est une Fédération internationale de festivals à dominante musicale. S'inscrivant dans une démarche solidaire et d'encouragement de ses membres, la fédération s'attache notamment à favoriser les échanges, la mutualisation, la création et le développement artistique, ainsi

que l'étude de l'évolution du secteur des festivals. Profondément ancrés dans leurs territoires mais aussi ouverts à la coopération nationale et transnationale, les festivals membres sont des acteurs culturels qui s'inscrivent durablement dans le paysage culturel et économique de leurs territoires respectifs.

A propos du SMA :

Créé en 2005, le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) est le syndicat de la filière des musiques actuelles, aujourd'hui composé de près de 500 structures de la filière des musiques actuelles. Il représente ainsi des festivals, des salles de concerts (dont les salles labellisées SMAC par l'État), des producteurs de spectacles, des producteurs de disques (labels), des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.

Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations. Le SMA a pour rôle de renseigner et conseiller ses membres en matière juridique, sociale et fiscale. Il les représente aussi dans les instances paritaires professionnelles, telles que le CNM, l'Afdas ou au sein des conventions collectives. Enfin, le SMA défend les intérêts du secteur des musiques actuelles auprès des pouvoirs publics pour une meilleure prise en compte.

A propos de Technopol :

Depuis sa naissance en 1996 à Lyon, Technopol – Techno Parade a pour objectif de promouvoir les musiques et cultures électroniques auprès des pouvoirs publics, organismes professionnels et médias. Technopol organise la Techno Parade depuis 1998 afin de soutenir la scène électronique française et internationale en mettant à sa disposition un espace de diffusion unique et une forte exposition médiatique. L'association Technopol est soutenue par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, la Région Île-de-France, la Ville de Paris, le CNM et la SACEM. Cette année la Techno Parade fête ses 23 ans d'existence tandis que la Paris Electronic Week va sur ses huit ans.

Contacts presse :

AJC – Antoine Bos – antoinebos@ajc-jazz.eu – 06 76 82 90 03

De Concert ! – Mohamed Bahnas – contact@deconcert.org – 06 12 75 99 32

SMA – Aurélie Hannedouche – dq@sma-syndicat.org – 06 99 10 75 75

Technopol – Tommy Vaudecrane – tommy@technopol.net – 06 16 29 35 97



technopol